



ESCURA
EXPERTS COMPTABLES - COMMISSAIRES AUX COMPTES
Associés

Régine MARTIN

regine.rigaudiere@cab-escura.com

Expert-Comptable

Commissaire aux Comptes

Henri-Michel CHARMES

henrimichel.charmes@cab-escura.com

Expert-Comptable

Commissaire aux Comptes

Anne BRECHARD

anne.brechard@cab-escura.com

Expert-Comptable

Commissaires aux Comptes

CPIE DE HAUTE AUVERGNE
Association

Siège social : Château Saint Etienne

15000 Aurillac

**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**
Exercice clos le 31/12/2025

Cabinet ESCURA & Associés

Siège social : 4 Rue du Viaduc, 15000 AURILLAC

Société de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de LYON RIOM

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

A l'assemblée générale de l'association du CPIE de Haute Auvergne

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association du CPIE de Haute Auvergne relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la

capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Aurillac, le 29 avril 2026

Le commissaire aux comptes

SAS Cabinet ESCURA & Associés



Henri-Michel CHARMES
Directeur général
Commissaire aux comptes associé

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
Règlement ANC 2022-06		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	3 470	3 167	303	439
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	19 456	19 456		
	Autres immobilisations corporelles	68 977	63 743	5 234	7 011
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
ACTIF CIRCULANT	Participations	922		922	922
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	92 825	86 365	6 460	8 372
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	99 910		99 910	63 629
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	61 455		61 455	106 666
	Charges constatées d'avance				
COMPTES DE REGULARISATION	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	335 160		335 160	348 256
	TOTAL (III)	496 526		496 526	518 550
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	589 350	86 365	502 985	526 922
	(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				
	(2) dont créances à plus d'un an				

CABINET ESCURA et ASSOCIES
Commissariat aux Comptes
4 Rue du Viaduc
15000 AURILLAC

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	10 606	10 606
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	313 839	330 746
	Réserves pour projet de l'entité		
FONDS PROPRES	Autres		
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice	391	(16 908)
	Total des fonds propres (situation nette)	324 836	324 445
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	324 836	324 445
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Fonds reportés et dédiés	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques	47 416	68 692
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	47 416	68 692
DETTE (1)	DETTE FINANCIERE		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		10 935
	DETTE D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 947	27 573
	Dettes des legs ou donations		
DETTE (1)	Dettes fiscales et sociales	49 140	52 191
	DETTE DIVERSE		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	11 506	3 666
	Produits constatés d'avance (1)	50 140	39 420
	Total des dettes	130 733	133 785
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	502 985	526 922
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	390,77	(16 907,82)
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	130 733	122 850
	(2) Dont emprunts participatifs		

CABINET ESCURA et ASSOCIES
Commissariat aux Comptes
4 Rue du Viaduc
15000 AURILLAC

Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	535	455
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	326 290	281 883
	dont parrainages	19 722	15 447
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	117 271	115 107
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	1 855	2 389
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	21 276	13 972
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	12 298	661
Total des produits d'exploitation		479 525	414 466
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	103 159	92 838
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	6 656	6 264
	Salaires	279 650	248 140
	Cotisations sociales	88 618	74 826
	Dotation aux amortissements et dépréciations	4 461	4 761
	Dotation aux provisions		9 786
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	1 058	182
Total des charges d'exploitation		483 603	436 797
RESULTAT D'EXPLOITATION		(4 078)	(22 331)

CABINET ESCURA et ASSOCIES
Commissariat aux Comptes
4 Rue du Viaduc
15000 AURILLAC

Compte de Résultat

2/2

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			(4 078)	(22 331)
PRODUITS FINANCIERS	De participation			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés		4 468	5 839
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Produits des immobilisations financières cédées				
Total des produits financiers			4 468	5 839
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées			9
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières				9
RESULTAT FINANCIER			4 468	5 830
RESULTAT COURANT avant impôts			391	(16 501)
Produits exceptionnels				1 055
Charges exceptionnelles				839
RESULTAT EXCEPTIONNEL				216
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices				623
TOTAL DES PRODUITS			483 994	421 360
TOTAL DES CHARGES			483 603	438 268
EXCEDENT ou DEFICIT			391	(16 908)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat			9 565	8 125
TOTAL			9 565	8 125
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations				
Personnel bénévole			9 565	8 125
TOTAL			9 565	8 125

CABINET ESCURA et ASSOCIES
 Commissariat aux Comptes
 4 Rue du Viaduc
 15000 AURILLAC

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **502 985** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **483 994** euros et un total **charges** de **483 603** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **391** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le règlement ANC n°2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 01 janvier 2020. Les comptes annuels de l'entité ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC n°2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

CABINET ESCURA et ASSOCIES
Commissariat aux Comptes
4 Rue du Viaduc
15000 AURILLAC

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Application au 1er janvier 2005 des nouvelles règles comptables sur les actifs :

- Il n'y a pas de composants décelés, ni de changements dans la durée d'amortissements des immobilisations.
- Les amortissements sont calculés en fonction de leur durée d'usage, car les seuils prévus par l'avis 2005-D du 1er juin 2005 ne sont pas atteints.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production et les produits finis ont été évalués à leur coût de production, en éliminant la sous-activité.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est inférieure.

CABINET ESCURA et ASSOCIES
Commissariat aux Comptes
4 Rue du Viaduc
15000 AURILLAC

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Note N°1 : Modernisation des états financiers (ANC N°2022-06)

Le règlement N°2022-06 en date du 4 Novembre 2022 modifie le règlement ANC N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes.

La mise en application de cette présentation est effective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

Ces modifications de présentation sont de plusieurs ordres :

- (i) Nouvelle définition du résultat exceptionnel afin de limiter ce résultat aux évènements majeurs inhabituels ;
- (ii) Suppression de l'utilisation des comptes de transfert de charges ;

Les états financiers tiennent donc compte de cette application.

Vous trouverez ci-dessous, les reclassements effectués avec le nouveau format de présentation des états financiers :

Ancienne Nomenclature	Nouvelle Nomenclature	Libellé	Montant de l'exercice
7401900	7410200	SUBV FONJEP	14 157
7405000	7410100	SUBV COMM AGGLO	90 000
7911000	6490000	REMBT CHARGES PERSONNEL	591
7911900	7581000	REMBT UNIFORMATION	9 194

CABINET ESCURA et ASSOCIES
Commissariat aux Comptes
4 Rue du Viaduc
15000 AURILLAC

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Note N°2 : Indemnités de fin de carrière

A la clôture de l'exercice, le montant de la "dette actuarielle" en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) s'élève à 47 416 euros. Cette somme est provisionnée au passif des comptes de bilan.

La dette actuarielle est déterminée à partir des paramètres généraux suivants :

- Année de calcul : 2025
- Taux d'actualisation : 2 %
- Méthode de calcul : Rétrospective Prorata Temporis
- Convention collective : Education, Culture, Loisirs et Animation
- Initiative du départ : Le départ intervient à l'initiative du salarié.
- Table de mortalité : TV 88/90

En ce qui concerne les paramètres des catégories, ont été retenus :

- Age de départ prévu (sauf dérogation individuelle)

- 64 ans pour la catégorie : Cadres
- 64 ans pour la catégorie : Non Cadres

- Progression de salaires

- 1% Constant pour la catégorie : Cadres
- 1% Constant pour la catégorie : Non Cadres

- Taux de rotation

- 1 % constant pour la catégorie : Cadres
- 1 % constant pour la catégorie : Non Cadres

- Taux de charges sociales patronales

- 41 % pour la catégorie : Cadres
- 41 % pour la catégorie : Non Cadres

CABINET ESCURA et ASSOCIES
Commissariat aux Comptes
4 Rue du Viaduc
15000 AURILLAC

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations Réévaluations	Acquisitions	Diminutions Virt p.à p. Cessions	
Règlement ANC 2022-06						
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Autres	3 470				3 470
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 470				3 470
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencé aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels	19 456				19 456
	Instal., agencement, aménagement divers					
	Matériel de transport	31 542				31 542
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	34 886		2 549		37 435
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	85 884		2 549		88 433
FINANCIERES	Participations	922				922
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	922				922
TOTAL		90 276		2 549		92 825

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice Dotations	Diminutions	Amortissements au 31/12/2025
---------------------	--------------------	---------------------------------------	---------------------------------------	-------------	------------------------------------

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles		3 031	136	3 167
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		3 031	136	3 167

CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels		19 456		19 456
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport		28 297	2 444	30 741
	Matériel de bureau, mobilier		31 120	1 882	33 002
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		78 873	4 326	83 199

TOTAL		81 904	4 461	86 365
--------------	--	---------------	--------------	---------------

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							

CABINET ESCURA et ASSOCIES

Commissariat aux Comptes

4 Rue du Viaduc

15000 AURILLAC

Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	68 692		21 276	47 416
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	68 692		21 276	47 416
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		68 692		21 276	47 416
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles				21 276	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	99 910	99 910	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	261	261	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	232	232	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	9 945	9 945	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	51 017	51 017	
	Charges constatées d'avance			
TOTAL DES CREANCES		161 366	161 366	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	19 947	19 947		
	Personnel et comptes rattachés	20 049	20 049		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	21 560	21 560		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	7 364	7 364		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	167	167		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	11 506	11 506		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	50 140	50 140		
TOTAL DES DETTES		130 733	130 733		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

CABINET ESCURA et ASSOCIES
 Commissariat aux Comptes
 4 Rue du Viaduc
 15000 AURILLAC

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	10 606				10 606
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	330 746	(16 908)			313 839
Autres réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	(16 908)	16 908	391		391
Situation nette	324 445		391		324 836
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	324 445		391		324 836

CABINET ESCURA et ASSOCIES
 Commissariat aux Comptes
 4 Rue du Viaduc
 15000 AURILLAC

Charges à payer (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 970	10 194	(2 224)	-21,81
Dettes fiscales et sociales	27 090	22 121	4 969	22,47
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	11 476	2 714	8 762	322,8
TOTAL	46 536	35 029	11 508	32,85

CABINET ESCURA et ASSOCIES

Commissariat aux Comptes

4 Rue du Viaduc

15000 AURILLAC

Produits à recevoir (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	18 617	18 636	(19)	-0,10
Autres créances	60 962	105 603	(44 640)	-42,27
TOTAL	79 579	124 239	(44 659)	-35,95

CABINET ESCURA et ASSOCIES
 Commissariat aux Comptes
 4 Rue du Viaduc
 15000 AURILLAC

Produits constatés d'avance (avec détail)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	50 140	39 420	10 720	27,20
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL	50 140	39 420	10 720	27,20

CABINET ESCURA et ASSOCIES
 Commissariat aux Comptes
 4 Rue du Viaduc
 15000 AURILLAC

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits		31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
Bénévolat		9 565	8 125
		9 565	8 125
Total		9 565	8 125

Répartition par nature de charges		31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens	CABINET ESCURA et ASSOCIES Commissariat aux Comptes 4 Rue du Viaduc 15000 AURILLAC		
Prestations			
Personnel bénévole			
Bénévolat		9 565	8 125
		9 565	8 125
Total		9 565	8 125